

Des prêts d'un montant total de 6 millions de dollars accordés à des municipalités et à des sociétés d'égouts municipaux ont été remis aux emprunteurs par la Société centrale d'hypothèques et de logement, en conformité de l'article 36G de la loi nationale sur l'habitation et seront amortis dans les dépenses budgétaires, après approbation du Parlement. Les contributions de 5 millions de dollars accordées aux municipalités pour aider à l'élimination, au réaménagement, à la réadaptation et à la modernisation des quartiers pauvres ou délabrés sont à peu près égales à celles de 1962-1963.

Citoyenneté et Immigration

En 1963-1964, les dépenses du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (qui comprend la Direction des Affaires indiennes) ont été de 73 millions, soit une augmentation de 7 millions par rapport au total de 1962-1963.

TABLEAU 15
(en millions de dollars)

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1964 (estimation)	1963	
Affaires indiennes—			
Éducation.....	31.3	29.1	2.2
Bien-être.....	14.0	12.3	1.7
Agences indiennes.....	5.7	5.6	0.1
Expansion économique.....	3.6	2.3	1.3
Frais administratifs et généraux.....	1.7	1.7	
	56.3	51.0	5.3
Immigration.....	13.6	12.5	1.1
Citoyenneté et enregistrement de la citoyenneté.....	1.6	1.6	
Frais administratifs et généraux.....	1.2	1.1	0.1
	72.7	66.2	6.5

Les déboursés de la Direction des Affaires indiennes ont été de 56 millions, soit 5 millions de plus qu'en 1962-1963, en raison d'augmentations de 2 millions au chapitre de l'éducation, 2 millions au titre du bien-être et 1 million au titre de l'expansion économique.

Les dépenses relatives à l'immigration ont été de 14 millions, soit 1 million de plus que l'année précédente.

Affaires extérieures

En 1963-1964, les dépenses du ministère des Affaires extérieures ont été de 98 millions de dollars, soit une augmentation de 13 millions par rapport au total de l'année précédente.

Les déboursés de 49 millions de dollars du bureau de l'aide extérieure dépassent de 2 millions ceux de 1962-1963, ce qui représente une augmentation de l'aide à d'autres pays.

La participation financière aux organismes internationaux dépasse de 6 millions de dollars les dépenses à ce titre de l'année financière précédente, parce que les dépenses de 1963-1964 comprennent des versements ne correspondant à aucune dépense faite en 1962-1963.